



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 60053

## Texte de la question

La situation en Tchétchénie est toujours préoccupante. En 2000, lors de la cinquante-sixième session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, celle-ci a adopté la résolution 2000/58 appelant à la création d'une commission nationale et indépendante chargée d'enquêter, en conformité avec les normes internationales, sur les allégations de violations, pour établir la vérité, identifier les responsables et aider à les traduire en justice. En 2001, aucun des organismes mis en place par le gouvernement russe n'a rempli sa mission. Aucune enquête ne semble avoir été menée. Sur les cinq rapporteurs thématiques que se proposait d'envoyer la commission, seuls le rapporteur chargé de la question de la violence contre les femmes et celui chargé du problème des enfants dans les conflits armés ont vu leur demande accordée mais n'ont pas encore pu se rendre en Tchétchénie. Quant au rapporteur spécial sur la torture, au rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires et celui pour les personnes déplacées de l'intérieur, ils n'ont toujours pas été invités. M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur ces graves problèmes et lui demande quelle attitude il entend faire adopter à la délégation française lors de la cinquante-septième session des droits de l'homme aux Nations unies, qui se tient du 19 mars au 27 avril 2001, afin de faire évoluer la situation.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, par le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamonov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la Commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchétchènes, les atteintes au droit humanitaire commises des deux côtés. La

Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie pour que cette dernière établisse, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale indépendante en vue de poursuites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra-judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes et les enfants dans les conflits armés puissent se rendre en Tchétchénie. Le Haut-commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la Commission. Dans le même temps, la France comme l'Union européenne souhaitent développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet Union européenne-Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise au renforcement d'un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60053

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 avril 2001, page 2188

**Réponse publiée le :** 28 mai 2001, page 3076